

Centre national de gestion

**Arrêté du 21 juillet 2023 portant nomination des membres de la commission d'accès pour le tour extérieur relatif au corps des directeurs d'hôpital de la fonction publique hospitalière**

NOR : SPRN2330323A

La directrice générale du Centre national de gestion,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code général de la fonction publique (partie législative) ;

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 2°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 11 mars 2010 fixant la composition de la commission d'accès pour le tour extérieur relatif au corps des personnels de direction de la fonction publique hospitalière régie par le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié ;

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

En application de l'arrêté du 11 mars 2010 susvisé, la composition nominative de la commission d'accès au tour extérieur compétente à l'égard du corps des directeurs d'hôpital de la fonction publique hospitalière, est fixée comme suit :

Représentants titulaires

- Monsieur Hamid SIAHMED, représentant l'Inspection générale des affaires sociales (Paris), président ;
- Madame Sandrine PAUTOT et Monsieur Arnaud GAUTHIER, représentant la Direction générale de l'offre de soins (Paris) ;
- Monsieur Alban NIZOU, représentant le Centre national de gestion (Paris) ;
- Madame Sandra FOVEZ et Monsieur Frédéric MACABIAU, représentant le SYNCASS/CFDT ;
- Monsieur Damien FLOUREZ, représentant le SMPS/UNSA ;
- Madame Sylvie LARIVEN, représentant CH/FO.

Représentants suppléants

- Un représentant de l'Inspection générale des affaires sociales (Paris) ;
- Deux représentants de la Direction générale de l'offre de soins (Paris) ;
- Monsieur Arnaud VIDAL, représentant le Centre national de gestion (Paris) ;
- Monsieur Richard DUFOREAU et Madame Aurélie DANILLO, représentant le SYNCASS/CFDT ;
- Monsieur Nicolas SALVI, représentant du syndicat des managers publics de santé - Union nationale des syndicats autonomes (SMPS/UNSA) ;
- Madame Laurence NIVET, représentant CH/FO.

Article 2

L'arrêté du 22 juin 2022 portant nomination des membres de la commission d'accès pour le tour extérieur relatif au corps des directeurs d'hôpital de la fonction publique hospitalière est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité.

Fait, le 21 juillet 2023.

La directrice générale du  
Centre national de gestion,  
Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD